

Guide de la

RENTRÉE



LATTES
Scolarité et activités
péri et extrascolaires



*Pour une année
réussie!*

3-17 ans



Sommaire

4 - 5



**ESPACE CITOYENS
CONTACTS UTILES**

6 - 7



SCOLAIRE

8 - 9



**JOURNÉE TYPE
A L'ÉCOLE**

10 - 11



PÉRISCOLAIRE

12 - 13 - 14



EXTRASCOLAIRE

15



**ENFANTS EN SITUATION
DE HANDICAP**

Édito

Dans l'objectif du mandat 2020-2026, notre équipe s'engage totalement pour que la jeunesse soit au cœur de notre politique communale.

C'est pourquoi, dès la rentrée scolaire 2020, nous avons lancé un ambitieux plan de rénovation des groupes scolaires de la Commune que nous complétons à partir de cette année par la désimperméabilisation des cours pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer le confort des enfants.

Nous renforçons l'accompagnement de nos enfants en situation d'handicaps quels qu'ils soient.

Nous élargissons nos actions d'éducation à l'écocitoyenneté et au développement durable.

Nous accentuons la qualité de notre offre de restauration avec des exigences réactualisées.

Nous diversifions nos offres de loisirs péri et extrascolaires.

Nous espérons que ce guide répondra à vos attentes et souhaitons à tous les enfants une belle scolarité et de très beaux moments de découvertes et de partages.



Cyril Meunier
Maire de Lattes



Catherine Reboul
Adjointe aux affaires
scolaires



Laurence Priou
Déléguée
à la jeunesse
et aux affaires
extrascolaires



Eugénie Martineau
Déléguée
aux affaires périscolaires



ESPACE CITOYENS

Portail de services en ligne



L' Espace Citoyens est destiné à faciliter vos démarches liées à votre vie quotidienne : famille et citoyenne. Vous pouvez nous transmettre vos demandes à partir des formulaires disponibles en ligne.

MON TABLEAU DE BORD



LE GUICHET FAMILLES



DÉMARCHES



LES SERVICES DE LA MAIRIE, MÉTROPOLE, ...



Vous n'avez pas encore vos identifiants ?

Prenez contact avec le Guichet Familles : guichet.familles@ville-lattes.fr

Accédez à votre tableau de bord afin de :

- consulter l'historique de vos demandes
- inscrire et désinscrire vos enfants aux activités périscolaires
- télécharger vos factures
- payer en ligne
- modifier vos données personnelles
- consulter l'historique et suivre l'état de traitement de vos demandes
- e-service

Contacts utiles



MAIRIE DE LATTES

Avenue de Montpellier - 34970 Lattes
04 67 99 77 77 - mairie@ville-lattes.fr - www.ville-lattes.fr
Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h à 17h.

PÔLE ÉCHANGES ET SAVOIRS

Service municipal regroupant les affaires scolaires, les activités péri et extra scolaires.

Il assure la gestion des écoles maternelles et élémentaires : inscriptions scolaires, les services périscolaires, la restauration scolaire ainsi que les accueils de loisirs (ALSH Mandela & Espace Jeunesse).

Guichet Familles

Espace Lattara - place Jean Delattre de Tassigny - 34970 Lattes
04 67 99 74 74

guichet.familles@ville-lattes.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 17h sur rendez-vous.
(accueil, renseigne et oriente les familles ; procède aux inscriptions scolaires, péri et extrascolaires, gère la facturation et les encaissements)

Espace Jeunesse Nelson Mandela

18 avenue de Fréjorgues (à côté du Groupe Scolaire Grand Tamaris) - 34970 Lattes

A.L.S.H. :

enfants de 3 à 12 ans / 06 15 77 50 56
centre.loisirs@ville-lattes.fr

ESPACE ADOS :

collégiens et lycéens de 11 à 17 ans
04 67 65 65 21 / 06 38 83 64 82
secteur.ados@ville-lattes.fr



SCOLAIRE

Les inscriptions

Pour inscrire votre enfant à l'école, rendez-vous au Guichet Familles avec le dossier unique que vous avez téléchargé sur le site de la ville ou retiré auprès du Guichet Familles.

Le Guichet Familles vous envoie un courrier indiquant l'école où est affecté votre enfant ainsi qu'un contact téléphonique afin d'activer votre Espace Citoyens.

Vous recevrez également en même temps les informations pratiques de la Directrice ou du Directeur de l'école.

L'inscription se fait de mi-janvier à mi-mars pour les petites sections et les nouveaux arrivants.

Le transport

La Ville de Lattes a mis en place un service de ramassage scolaire entre les secteurs **Céreirède - Marestelles - Saladelles** et les écoles du **Grand Tamaris** et de la **Cougourlude**. L'enfant doit être inscrit obligatoirement au

Guichet Familles pour pouvoir bénéficier de ce service municipal gratuit.

Pour les **collégiens** et **lycéens**, se renseigner auprès de la TAM : 04 67 22 87 87



Le saviez-vous ?



Pour connaître l'école de votre secteur, contactez le Guichet Familles.

La dérogation scolaire est une procédure exceptionnelle faisant l'objet d'un examen en commission uniquement pour les enfants non scolarisés dans une des écoles de Lattes. Le dossier sera à retirer si besoin au moment de l'inscription et devra être déposé avant la fin du mois de mai.

Les établissements

LATTES

Groupe Scolaire **Le Grand Tamaris**
18 av. de Fréjorgues - 04 67 65 20 96
(mater) - 04 67 65 21 61 (élem)

Périscolaire :
06 42 92 83 35 (élem) / 06 70 13 20 86
(mater) / alp.grandtamaris@ville-lattes.fr

Groupe Scolaire **La Cougourlude**
1 av. de la Lironde - 04 67 64 67 75

Périscolaire :
06 42 92 91 14 (élem) / 06 70 13 14 63
(mater) / alp.cougourlude@ville-lattes.fr

Groupe Scolaire **Port Ariane**
85 rue Alberti - 04 67 15 31 25

Périscolaire :
06 42 92 81 40 (élem) / 06 70 13 43 59
(mater) / alp.portariane@ville-lattes.fr

MAURIN

Groupe Scolaire **La Castelle**
4 avenue de Lattara - 04 67 27 73 79
(mater) - 04 67 27 70 75 (élem)

Périscolaire :
06 80 38 74 75 (élem) / 06 70 13 42 70
(mater) / alp.castelle@ville-lattes.fr

BOIRARGUES

Groupe Scolaire **Le Baladet**
135 place Henri Augé - 04 67 65 74 93

Périscolaire :
07 87 01 61 67 (élem) / 07 86 81 71 80
(mater) / alp.baladet@ville-lattes.fr

LATTES

Collège Georges Brassens - Lattes
Avenue du Méjean - 04 67 65 21 48 / ce.0341028h@ac-montpellier.fr

Lycée Jean-François Champollion - Lattes
Avenue de Figuières - 04 67 13 67 13 / ce.0341794r@ac-montpellier.fr



JOURNEE TYPE



Matinée

7h30 à 8h20 :
accueil matin
ALP arrivée
échelonnée

8h20 :
ouverture
école

8h30 : début de la
classe
11h30 : fin de la
classe

11h30 à 12h15
SAS : je peux
récupérer mon
enfant



Temps du repas

11h30 à 13h20 : restauration + ALP
scolaire et animations



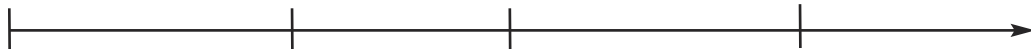
Après midi

13h à 13h20 :
SAS :
je peux déposer
mon enfant
13h20 :
ouverture de l'école

13h30 :
début de la
classe
16h30 :
fin de la classe

16h30 à 16h45 :
je récupère mon
enfant
ou
• En maternelle le
laisser en accueil
SAS jusqu'à 17h30
• En élémentaire le
mettre en étude
surveillée jusqu'à
17h30

17h30 à 18h30 :
accueil soir
ALP départ
échelonné



Le saviez-vous ?



Absence de l'enfant en Périscolaire

Les 2 premiers jours sont pris en charge par la municipalité.
A compter du 3^{ème} jour, il est IMPERATIF de décocher les réservations
afin d'éviter qu'elles vous soient facturées.

Retard après 18h30 et non inscription en périscolaires

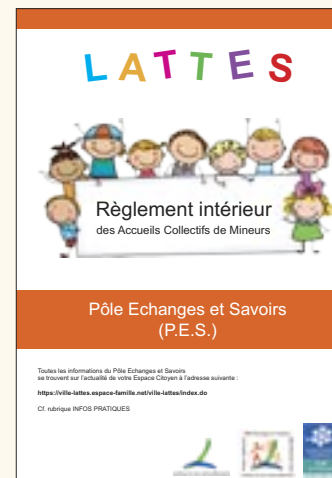
Des pénalités seront appliquées : 9.80€ le repas / 3.64€ pour les
accueils matin/soir.

ALP

Accueil de Loisirs
Périscolaire où des
activités ludiques et
variées sont proposées
aux enfants sur les
temps périscolaires.

SAS

Service d'accueil
gratuit durant le temps
méridien destiné aux
enfants qui peuvent
déjeuner avec leurs
parents.



**CONSULTEZ
LE RÈGLEMENT
INTÉRIEUR SUR
VOTRE ESPACE
CITOYENS**



PERISCOLAIRE



La restauration

La ville de Lattes a confié la restauration scolaire à la société ELAIA MÉDITERRANÉE, basée à Vendargues, qui assure la fourniture et la livraison des repas en liaison froide.

Les **menus** sont définis par la diététicienne de cette société conformément à un cahier des charges très strict élaboré par la commune.

L'**approvisionnement** se fait en circuit court, les produits sont labellisés ou bio, les poissons sont issus de la pêche durable certifiée MSC.

En parallèle, un plan de lutte contre le **gaspillage** est en place, pour cela nous avons opté pour un repas à quatre composantes et les portions sont

adaptées en fonction de l'appétit des enfants.

Un programme d'animations sur des thèmes nutritionnels et environnementaux est assuré tout au long de l'année scolaire.

Une **commission de restauration**, composée de représentants de parents d'élèves, de professionnels des ALP, d'agents administratifs, de représentants de la société de restauration et d'élus est chargée, avant chaque période de vacances, de veiller au respect des différentes règles du cahier des charges, d'échanger avec le prestataire, de valider ou de rectifier les propositions de menus.

Fonctionnement

Le temps de restauration scolaire se déroule de 11h30 à 13h20.

Le service se fait à table pour les maternelles.

Les élémentaires ont une formule en self service.

Types de repas

Deux types de repas sont proposés : standard et sans viande.

Les menus sont consultables à l'entrée des écoles, du centre de loisirs et sur votre Espace Citoyens.

Spécificité

Un repas végétarien par semaine est proposé aux enfants.

Le saviez-vous ?



Les régimes spéciaux

Tout régime alimentaire, pour des raisons médicales ou lié à une allergie alimentaire, doit obligatoirement être signalé au moment de l'inscription et fera l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) à récupérer auprès du directeur d'école, à faire remplir par le médecin, et à faire signer par un responsable mairie. L'enfant sera accueilli au Restaurant Scolaire avec un panier repas fourni par la famille (un kit spécialisé est disponible au Guichet Familles)

RÉSERVATION

La réservation est obligatoire pour tous les Accueils de Loisirs Périscolaires, elle se fait en ligne sur l'Espace Citoyens.

TARIFS

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus et de la composition familiale.

ANNULATION

Les annulations doivent être faites la veille avant 9h excepté le week-end où il faut annuler le vendredi avant 9h.

MOYENS DE PAIEMENT

- En ligne
- Espèces
- Carte bancaire
- CESU ou ANCV
- Prélèvement automatique
- Chèque à l'ordre de la Régie des Recettes auprès du PES



Enfant absent qui a réservé

Les 2 premiers jours : toutes les réservations sont prises en charge par la commune. Si l'enfant est malade + de 2 jours : les réservations non décochées seront facturées.

Enseignant absent, pas de remplaçant, l'élève n'a pas école

Les 2 premiers jours : toutes les réservations sont prises en charge par la commune. La famille doit décocher les autres jours. Les réservations non décochées seront facturées.



EXTRASCOLAIRE

Centre de Loisirs Nelson Mandela

Espace jeunesse - 18 avenue de Fréjorgues

- Accueil des enfants les mercredis en période scolaire ainsi que les vacances scolaires.
- Fermeture annuelle entre Noël et Jour de l'an. Autres périodes de fermeture possibles.

MadibA Camp, un carré de verdure implanté au coeur de l'espace naturel Saint Sauveur destiné à accueillir les enfants et les jeunes inscrits aux Accueils de Loisirs Périscolaires et Extrascolaires.

ALSH

Enfants de 3 à 12 ans

06 15 77 50 56

centre.loisirs@ville-lattes.fr

- **Accueil les mercredis** : journée ou matin avec repas ou après midi
Matin : 8h - 9h15 / Après midi : 13h15 - 13h30 / Soir : 16h45 - 18h30
- **Accueil les vacances scolaires** : journée uniquement
Matin : 8h - 9h15 / Soir : 16h45 - 18h30
- Arrivées de façon échelonnée : les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à la salle d'accueil. En dehors des horaires d'accueil, les portes de l'A.L.S.H sont fermées.

ESPACE ADOS

Jeunes de 11 à 17 ans

04 67 65 65 21 / 06 38 83 64 82

secteur.ados@ville-lattes.fr

- **Période scolaire** : activités diverses
Mercredi : 13h30 - 18h30
Vendredi : 18h - 21h
Samedi : 13h30 - 19h selon projet
- **Vacances scolaires** : séjours, stages thématiques et activités diverses
Lundi au vendredi : 13h30 - 18h30
Soirées ponctuelles : 19h - 23h

Le saviez-vous ?



Séjours et nuitées :

Vacances scolaires : séjours d'une durée inférieure ou égale à 5 nuits (nuitées à thèmes)
Les parents doivent amener et récupérer les enfants au départ et à l'arrivée.
Toutes les informations du Pôle Echanges et Savoirs figurent dans la rubrique "actualités" de votre Espace Citoyens.



INSCRIPTION

Etape 1

- Remplir le dossier unique disponible auprès du Guichet Familles ou en téléchargement sur le site de la ville : www.ville-lattes.fr/secteur-scolaire/
 - Le déposer au Guichet Familles qui fera l'enregistrement et la création de votre espace.
- Toute modification de situation familiale ou de coordonnées est à signaler au Guichet Familles.

Etape 2

A partir des identifiants transmis par le Guichet Familles, le représentant légal doit se connecter sur son "Espace Citoyens" personnel et remplir un bulletin d'inscription. L'Espace Citoyens assure la transmission d'informations aux parents : plannings ALSH, menus, grèves, fermetures exceptionnelles.

RÉSERVATION MODIFICATION ANNULATION

Votre espace citoyens est votre outil en ligne qui vous permettra d'inscrire, de réserver, d'annuler et de payer les activités péri et extrascolaires.

Vous y trouverez, les dates d'ouvertures des réservations, les dates de fermeture de nos structures et l'intégralité du règlement intérieur de l'ALSH Mandela et de l'Espace Ados.

TARIFS

Les tarifs sont établis en fonction du Quotient Familial (CAF) qui prend en compte les revenus, les prestations familiales et la composition du foyer. Facture unique reçue à terme échu faisant apparaître toutes les réservations (ALSH, Restauration, Péri-scolaire, Séjours, nuitées et Espace Ados).

PAIEMENTS

- En Ligne
- Espèces
- Carte bancaire
- Prélèvement automatique
- Chèque à l'ordre de "régie de recettes auprès du Pôle Echanges et Savoirs"
- C.E.S.U ou A.N.C.V



Les types de repas possibles

Les repas sont fournis par le prestataire qui assure la restauration scolaire.

REPAS SUR SITE	Standard ou sans viande.
REPAS A L'EXTERIEUR	Pique-nique.
GOÛTER	Fourni par le prestataire (pour le Centre de Loisirs).
REPAS SPECIFIQUES	<p>L'enfant sera accueilli avec son panier repas fourni par la famille. La signature d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) est obligatoire.</p> <ul style="list-style-type: none">• Document à retirer auprès du directeur de l'école.• A faire remplir par votre médecin traitant• Il sera ensuite signé par un responsable mairie (élu). <p>L'enfant ne pourra pas intégrer l'Accueil de Loisirs sans PAI à jour et validé par le service.</p> <p>La fin du P.A.I devra être attestée par un document officiel. Le kit P.A.I. est disponible au Guichet Familles. Un tarif spécifique est appliqué pour les PAI alimentaires</p>
NUITEE	Repas du soir et petit-déjeuner fournis par le prestataire.
REPAS ADOS Soirées à thème pour ADOS	Atelier cuisine, repas partagé, soirée pizzas...



Enfants en situation de handicap

Référent Handicap / Inclusion

Pour une prise en charge de qualité, la commune a nommé un référent spécialisé pour accompagner au mieux les enfants âgés de 3 à 17 ans (qui pourra répondre aux différentes questions que se posent les parents).

Sa mission principale est de faire le lien entre les différents partenaires (médicaux ou para médicaux...), les services de la ville, les différentes instances, les équipes d'animation et les familles.

PÔLE HANDICAP INCLUSION

referenthandicap.jeunesse@ville-lattes.fr
Tel. : 06 38 34 79 89



BONNE
RENTRÉE!



Lattes, la vie naturellement.

www.ville-lattes.fr / 04 67 99 77 77